SKYCLIMB MEZZALAMA by DYNAFIT 1ère Édition - 9 juillet 2022
(date alternative en cas de mauvais temps : 10 juillet 2022)

RÈGLEMENT

La SkyClimb Mezzalama by Dynafit est une course internationale affiliée à la F.I.Sky et qui est destinée à des équipes de 2 athlètes, de même nationalité ou non, ayant atteint l'âge de 18 ans à la date de l'événement.

La course se déroule en grande partie dans un environnement glaciaire et présente par conséquent des caractéristiques telles que des crevasses, de la glace, de la neige et des pentes qui nécessitent l'utilisation d'un baudrier, d'une corde et de crampons conformes aux certifications européennes (CE).

1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à la SkyClimb Mezzalama, l'athlète doit posséder un **certificat médical** en bonne et due forme d'aptitude à la pratique de la compétition (B1) pour les disciplines suivantes : athlétisme, skyrunning, alpinisme, ski alpin.

L'accès à la compétition est autorisé uniquement aux athlètes en possession d'un certificat Covid_19 (« Green Pass base ») délivré après vaccination, une guérison ou un test.

Au moment de la demande, chaque athlète devra fournir un curriculum en matière d'alpinisme et de skyrunning en vue de la sélection.

Au cours des journées qui précèdent la compétition, chaque athlète est invité à reconnaître le parcours, pour le moins jusqu'au début du terrain glacial, afin d'évaluer s'il répond à ses capacités et à son expérience.

Un **classement** sera préparé en tenant compte des paramètres suivants :

1. Score ITRA égal ou supérieur à 600 points pour les hommes et à 450 points pour les femmes
2. Expérience dans des courses de Skyrace et de Skymarathon (selon la classification ISF) : au moins trois courses de skyrunning disputées et terminées entre 2017 et 2022, dont au moins un skymarathon de plus de 35 km
3. En l'absence de points ITRA, on tiendra compte des classements obtenus dans le cadre des principales compétitions de « La Grande Course » ainsi que de l'expérience en alpinisme du concurrent.

Le **curriculum** de chaque athlète est déterminant pour l'évaluation de l'admission ou de l'exclusion de l'équipe. Les demandes d'inscription dans lesquelles les athlètes auront omis de remplir cette partie du formulaire ne seront pas prises en compte.

Les **athlètes admis** recevront un message de confirmation à l'adresse de courrier électronique qui figure sur le formulaire d'inscription et devront rapidement régulariser l'inscription par le **paiement des frais de participation**.

À défaut de cette régularisation, les équipes seront éliminées de la liste de départ et remplacées progressivement par celles qui figurent dans la liste d'attente.

2. INSCRIPTIONS

Le concours est ouvert à un maximum de 100 équipes, soit un nombre total de **200** concurrents. Ce nombre peut varier en fonction des conditions de la montagne et des décisions, sans appel, de la direction de la course.

Les athlètes sont tenus de soumettre leur demande d'inscription au Comité Organisateur qui, après avoir pris connaissance des conditions de chacun, l'entérinera.

Lorsque 100 équipes auront été confirmées, les équipes restantes qui présentent des conditions les rendant admissibles seront inscrites dans une liste d'attente et repêchées en cas de désistement.

Frais de participation individuelle : 100,00 euros (200 euros par équipe)
Frais de participation individuelle pour les athlètes inscrits au F.I.Sky : 95,00 euros (190,00 euros par équipe)

Les frais comprennent, pour chaque athlète, en plus de l'organisation et du service de sécurité et d'assistance pendant l'événement, 1 prix de participation (starter gift) offert par le sponsor technique Dynafit, le ravitaillement dans la zone d'arrivée et un panier-repas le jour de la course.

Affiliation journalière Fisky
Afin de participer aux courses du calendrier de la Fédération, le F.I.SKY donne la possibilité aux personnes
ne possédant pas de carte de membre annuelle d'obtenir une carte individuelle journalière par l'intermédiaire de l'organisateur de la compétition à laquelle elles veulent participer.

***L'affiliation journalière coûte pour un athlète € 5,00 (cinq/00)**. Elle doit être payée avec les frais d'inscription et comprend une assurance accident individuelle.*

INFORMATIONS
adresse de courrier électronique : mezzalama@trofeomezzalama.it
tél. +39 3485252973

INSCRIPTIONS du 1er mai au 5 juillet 2022, uniquement par Internet sur le site www.trofeomezzalama.it

2.2 Catégories

Féminine (catégorie unique)
Masculine (catégorie unique)
Les équipes mixtes font partie de la catégorie masculine.

2.3 Classements

On procédera à un classement général absolu et à un classement féminin

2.4 Prix

Catégorie masculine

1ère équipe équipe classée: 2000 euro

2ème équipe classée: 1600 euro

3ème équipe classée: 1000 euro

Catégorie féminine

1ère équipe équipe classée: 2000 euro

2ème équipe classée: 1600 euro

3ème équipe classée: 1000 euro

Prix en nature pour les équipes M et F classées en 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, 8ème, 9ème et 10ème place

3. LE PARCOURS (environ 25 km ; 2 533 mD+)

Une première ascension à travers une forêt de mélèzes mène au petit village de Fiery (1878 m). À partir de là, l'ascension est moins raide et, en obliquant vers la droite, on atteint le Pian di Verra (2050 m).

Après avoir traversé le plateau, le sentier muletier mène au Lac Bleu (2215 m). On suit ensuite le bord abrupt de la moraine glaciaire qui mène au refuge Mezzalama (3036 m). Plus loin, le terrain devient typiquement pré-glacial et rocheux et une langue de glace facile et plate mène au pied des rochers abrupts de Lambronecca, au sommet desquels se trouve le refuge des Guides d'Ayas (3400 m).

Au refuge Guides d'Ayas, se trouve la première ZONE DE RAVITAILLEMENT (organisée selon le règlement anti-COVID19 en vigueur au moment où se déroulera la course) et on procède à un CHANGEMENT D'ÉQUIPEMENT. On enfile le baudrier, on chausse les

crampons et on s’encorde pour se préparer à affronter le glacier et ses embûches. Les pentes sont relativement douces jusqu’à ce que l’on atteigne le Col de Verra (3848 m).

Le contexte de la partie la plus technique et la plus exigeante de la course sera représenté par l'ascension du Castore (4226 m) par la face Ouest, sur les traces du Mezzalama classique. La descente suivra l'arête Est et le glacier du Felik, jusqu'au refuge Quintino Sella (3585 m).

ZONE DE RAVITAILLEMENT et CHANGEMENT D’ÉQUIPEMENT. On enlève la corde et les crampons.

Une arête rocheuse exposée, mais bien équipée mène à l'éboulis qui conduit rapidement au Col de la Bettolina (environ 3000 m). De là, on quitte le sentier facile et fort fréquenté qui mène au Col della Bettaforca et, par des chemins escarpés, on atteint le Pian di Verra inférieur, mille mètres plus bas.

Un bois de mélèzes offre un abri sur le sentier facile qui mène aux refuges Ferraro et Guide Frachey (2060) à Résy, puis, une dernière montée plutôt raide conduit à l'arrivée à Saint Jacques.

L'ensemble du parcours sera balisé avec des drapeaux, des rubans et la présence de bénévoles.

Il est obligatoire de **suivre l'itinéraire balisé**, sous peine de sanctions ou de disqualification.

Le **dossard doit être visible** pendant toute la durée de la compétition. En cas de mauvais temps, le dossard doit être porté par-dessus la veste, afin qu'il soit toujours bien visible.

L'organisation se réserve le droit de suspendre temporairement ou d'arrêter définitivement la course pour tous les concurrents ou une partie de ceux-ci, si des situations se présentent qui seraient susceptibles de compromettre gravement la sécurité des athlètes ou des personnes le long du parcours (par exemple, opérations de sauvetage par hélicoptère, chutes de pierres ou autres).

L'organisation peut décider, en cas de conditions météorologiques particulièrement difficiles, d'interrompre la course pendant son déroulement : dans un tel cas, le classement sera basé sur les passages effectués au cours du dernier contrôle.

4. ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL OBLIGATOIRE

L’équipement d’alpinisme doit être conforme aux certifications européennes (CE). Aucune modification de type « bricolage » n’est admise.

- chaussures de *trail running* avec guêtre intégrée sur laquelle des crampons peuvent être fixés

- baudrier

- longe pour « via ferrata » avec dissipateur

- crampons classiques (min. 10 pointes) avec les 6 pointes antérieures en acier

- piolet minimum 45 cm

- 1 mousqueton à verrouillage

- un casque homologué CE EN12492

- téléphone portable ayant en mémoire le numéro d'urgence suivant: +393483111535

Habillement requis* :
- sous-vêtements pour le haut du corps
- chaussettes thermiques
- fuseaux longs + maillot thermique, ou bien une combinaison de ski alpinisme
- coupe-vent matelassé min 250gr
- sur-pantalon coupe-vent (de préférence légèrement matelassé)
- paire de gants + paire de rechange
- un bonnet
+ couverture thermique

*l'organisation communiquera quelques jours avant la course d'éventuels compléments à apporter à cet habillement, en fonction des conditions météorologiques

2.10 ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE PAR ÉQUIPE

- 1 corde d'une longueur de 12 m, homologuée « corde entière », diamètre min. 8 mm

Tout le matériel obligatoire doit être amené jusqu'à l'arrivée. Si pendant le parcours ou à l'arrivée, on constate qu'un athlète est dépourvu de ce matériel, les sanctions prévues par le règlement F.I.Sky - ISF seront appliquées.

5. Points de ravitaillement

Le long du parcours, il y aura **1 point d'eau (Pian di Verra Sup) et 2 points de ravitaillement (Refuges Guides d'Ayas et Sella) plus le ravitaillement final à l'arrivée**.

6 Barrières horaires

Il y aura une seule barrière pour vérifier le temps maximum, et elle se situera au Refuge Guides d'Ayas à Lambronecca. Le temps maximum est de 3h pour les équipes masculines et de 3h15 pour les équipes féminines et mixtes.

L'athlète qui ne respecte pas la barrière chronométrique sera exclu de la compétition. À la suite de cette exclusion, l'athlète – au cas où le retard serait la conséquence de motifs différents d'un malaise physique – devra rentrer en suivant à l'envers le parcours effectué jusqu'à ce moment-là et en s'en tenant aux indications des guides chargés de la sécurité.

L'athlète qui ne respecte pas le temps maximum établi par la barrière en raison de l'apparition de problèmes physiques et/ou de santé sera pris en charge par l'organisation, qui s'occupera de l'accompagner en aval.

Au niveau de la barrière chronométrique et à chaque point du parcours, l'organisation – en vertu d'un jugement sans appel du personnel sanitaire chargé de l'assistance– pourra exclure le concurrent qui n'est pas jugé physiquement en mesure de poursuivre la compétition, même dans l'hypothèse où la barrière en question aurait été dépassée.

Le délai maximum prévu pour finir la course est de 7 heures.

Au moment de l'expiration du délai maximum fixé pour achever le parcours de compétition, après le transit des guides le long du parcours, toute assistance prendra fin sur ce même parcours.

7 Chronométrage

Le chronométrage se fera par puce électronique. Les puces électroniques devant être appliquées sur le casque seront remises aux athlètes avec les dossards et les paquets de course.

8 Report

Si de mauvaises conditions météorologiques empêchent le déroulement normal de la compétition le 9 juillet, la SkyClimb pourra être reprogrammée au dimanche 10 juillet.

9 Retrait de la compétition

Dans le cas où une équipe devrait, pour divers motifs (accident, problèmes de santé ou familiaux), renoncer à participer à la compétition, le remboursement des frais d'inscription se fera selon les modalités suivantes :

1. 80% si le retrait est communiqué par écrit avant le 9 juin 2022
2. 50% si le retrait est communiqué entre le 10 et le 30 juin 2022
3. Aucun remboursement en cas de retrait communiqué après le 30 juin 2022.

   L'inscription de l'équipe restera cependant valable pour l'année 2024. Si les frais devaient entretemps augmenter, seule la différence devra être payée.

10 Annulation

En cas d'annulation de la course pour cause de force majeure indépendante de la volonté de l'Organisation (conditions météorologiques dangereuses, injonctions des forces de l'ordre, pandémie), le remboursement des frais d'inscription sera effectué comme suit :

1. 100 % si l'annulation est communiquée avant le 9 juin 2022
2. 70 % si l'annulation est communiquée à partir du 10 juin

L'athlète peut également décider de renoncer au remboursement et de conserver un droit d'inscription valable pour l'année 2024

11 Accréditation des athlètes inscrits

Retrait des sacs de course, des puces de chronométrage et des dossards, de 15h00 à 20h00 le vendredi 8 juillet 2022. Tous les détails seront envoyés par courrier électronique aux athlètes une semaine avant l'événement.

12 Départ et briefing technique

Départ à 7h00, depuis le centre de Saint Jacques en Val d'Ayas (AO). Les athlètes doivent se trouver dans la zone de départ entre 6h15 et 6h45.

L'horaire et les modalités du briefing seront communiqués peu avant la course.

13 Contrôles

Des points de contrôle seront installés le long du parcours et leur positionnement sera indiqué lors du briefing technique, le jour de la course. Le non-passage à l'un seul de ces points entraînera la disqualification.

14 Abandons

Le concurrent qui quitte la course doit le communiquer à l'un des points de contrôle en montrant le dossard attribué. Dans le cas où le retrait n'impliquerait pas une intervention médicale, l'athlète devra rentrer de manière autonome le long du parcours balisé, en prévenant le point de contrôle le plus proche. Dans l'hypothèse d'un abandon volontaire qui ne soit pas la conséquence d'un empêchement physique toute obligation d'assistance de la part de l'Organisation prend fin au moment où l'abandon de la course est communiqué aux préposés le long du parcours.
L'Organisation déclinera toute responsabilité en cas du retour en aval d'un athlète qui aurait abandonné la compétition pour des motifs qui ne sont pas liés à l'apparition de problèmes physiques.

IMPORTANT : L'intervention de l'hélicoptère du numéro d'urgence 118 n'est prévue que dans les cas où elle serait demandée par la Direction de Course.

15 Accidents

En cas d’accident, il faut prévenir le poste de contrôle le plus proche ou bien le poste de secours situé sur le parcours.

16 Réclamations

Toute réclamation après la course doit parvenir au jury dans un délai de 30 minutes à compter de l'affichage de l'ordre d'arrivée, accompagnée de 50 euros qui seront restitués si la réclamation est acceptée.

17 Pénalités et disqualifications

La perte de crampons, l’utilisation non conforme de la corde et tout autre comportement pouvant compromettre la sécurité de la cordée ou des autres concurrents pendant la course entraînent une disqualification immédiate de l'équipe.

Une pénalité de dix minutes ou une disqualification en cas de récidive sera infligée aux athlètes qui jettent des détritus le long du parcours et ne respectent pas les règles de sécurité ou les instructions des différents officiels aux points les plus dangereux.

18 Ravitaillement et aide extérieure

Pour des raisons de sécurité, aucune aide extérieure n'est autorisée, sous peine de disqualification.

19 Assistance

L'organisation fournira une assistance pendant la course avec le soutien de guides de haute montagne dans les parties les plus difficiles du parcours. Elle garantira en outre l'intervention du service d’urgence du numéro 118 en cas de besoin.

Pour tout ce qui n’est pas spécifié dans le présent règlement, on est prié de se référer aux normes contenues dans le règlement F.I.Sky-ISF 2021.